

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014.

ÉTAIENT PRÉSENTS : JL GLEYZE, D. BERLAND, M. LE COZE, P. CALDERON, C. LUQUEDEY, JM. MATHA, C. BOYER, F. RIVIERE, D. COURREGELONGUE, M. BIROT, C. FAGET, G. BERNARD.

ABSENTS EXCUSES : Y. MAUNOIR, B. BIDABE, M.P GHIRARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. LUQUEDEY.

ORDRE DU JOUR

Compte rendu réunion du 23 avril 2014 :

Jean-Luc GLEYZE demande s'il y a des observations à la lecture du compte rendu du 23 avril 2014.

Georges BERNARD dit que son attention a été attirée sur les indemnités des élus Entre le montant indiqué dans le compte rendu et la décision prise lors du dernier conseil municipal.

En effet, Valérie BONNET indique que nous n'avons pas connaissance de l'article 18 de la loi N° 2012-1404 du 17 décembre 2012, et du décret N° 2013-362 du 26 avril 2013 relatif aux conditions d'affiliation des élus locaux au régime général de la sécurité sociale qui a précisé quelques modalités de mise en œuvre de cet article 18.

Un nouveau calcul sera effectué qui déterminera le taux d'indemnités du Maire et des Adjoints.

Le compte rendu de la séance du 23 avril 2014 est validé.

Tirage au sort des jurés d'assises 2015 :

Loi N° 78-788 du 28 juillet 1978.

Par arrêté du 13 février 2014, Monsieur le Préfet de la Gironde a engagé la procédure d'établissement du jury criminel pour l'année 2015, sur la base des populations légales issues du dernier recensement authentifié au 1er janvier 2014

Le nombre de jurés à inscrire sur la nouvelle liste du jury criminel de la Gironde pour l'année 2015 est fixé à 1149, la commune de Captieux doit donc procéder au tirage au sort de 3 jurés d'assises.

- 1) Françoise GAILLARD
- 2) Pierre BRUGIER
- 3) Paul MANICOM

Ces personnes tirées au sort seront informées par la mairie et pourront si elles le souhaitent demander avant dès que possible à bénéficier des dispositions de l'article 258 du code de procédure pénale (dispense possible pour les personnes âgées de plus de soixante-dix ans ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département, ou les personnes qui invoquent un motif grave reconnu valable par la commission).

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement :

Le maire présente au Conseil Municipal le rapport 2013 sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement.

Ce document fait état de la caractérisation technique de chacun des services, du bilan de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, des indicateurs financiers, des travaux réalisés en 2012 et ceux programmés en 2013 ainsi que des indicateurs de performance.

Le maire ayant proposé de passer au vote, le conseil municipal décide de donner un avis favorable au rapport du prix et de la qualité de l'eau potable et de l'assainissement tel que présenté.

Pour : 12

contre : 0

Abstention : 0

FDAEC 2014 :

Monsieur le Maire fait part des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de la séance du vote du budget primitif 2014.

Le montant des dotations cantonales du FDAEC 2014 a été reconduit à un niveau identique à celui de 2013.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal **décide** :

- de réaliser en 2014 les opérations suivantes :

- Achat de matériel : 17000.00 € (HT)
- Travaux de mise aux normes des arènes : 3967.84 € (HT)
- Informatique mairie : 3158.00 € (H.T)
- Informatique école : 9697.31 € (H.T)
- Panneau informations : 14910.00 € (H.T)
- Travaux de voirie : 16290.00 € (HT)

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention correspondante à toutes ces dépenses d'investissement pour un montant de 47102.78 €

Pour : 12

contre : 0

Abstention : 0

Travaux église - demande de subvention au Conseil Général de la Gironde :

Monsieur le maire rappelle que suite à un diagnostic récemment opéré, le bâtiment de l'église présente des risques importants en matière de sécurité, liés à une dégradation structurelle de l'édifice.

Le montant global des travaux à réaliser s'élève à 1,3 million d'euros hors-taxes.

Le budget communal, au regard de son volume financier, nécessite que ces travaux soient planifiés sur plusieurs années. Une première tranche doit être réalisée cette année, qui s'élève à 188 685 €.

Afin de mener à bien ce projet qui nécessite un engagement financier conséquent dès la première phase, Monsieur le maire propose de solliciter le Conseil Général de la Gironde au titre des aides communes. Une subvention de 30 000 € est susceptible d'être sollicitée, correspondant à 25 % d'un montant subventionnable de 120 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la première tranche des travaux de mise en sécurité de l'église pour un montant de 188.685 € hors-taxes,
- Sollicite du Conseil Général de la Gironde l'octroi d'une subvention à hauteur de 25 % de 120 000 €, soit 30 000 €,

- 4) Approuve le plan de financement comme suit :
 - Subvention du conseil général de la Gironde : 30000.00 €
 - Autofinancement par emprunt : 158685.00 €
 - Total hors-taxes : 188 685 €
- 5) Autorise Monsieur le maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 0

Aménagement de plateaux trapézoïdaux – demande de subvention au Conseil Général de la Gironde au titre des amendes de police :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement et de sécurisation du RD 10 dans le cadre du 1% paysage et développement

Cette sécurisation prévoit :

- La création de deux plateaux trapézoïdaux permettant entre autre de sécuriser la vitesse des véhicules dans l'entrée du village.

Dans ce cadre, il propose d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde au titre des Amendes de Police.
- DIT que le plan de financement de l'opération sera le suivant :

Coût prévisionnel hors taxes de l'opération : 17000.00 €

Subvention Amendes de Police 40% : 6800.00 €

Autofinancement 60% : 10200.00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 0

Circulations douces – demande de subvention au Conseil Général de la Gironde :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de circulations douces est/ouest venant s'adosser à la future voie verte du conseil général sur l'axe Nord/Sud. Ce projet permet de mailler Le village en circulations douces, tant pour les habitants que pour les touristes et pèlerins. Il s'agira d'une réalisation contribuant pleinement à l'aménagement du territoire, dans le cadre de la nouvelle extension du village entre le cœur de bourg et l'autoroute A65.

Ce projet a été jugé digne d'intérêt par les services de l'État, et bénéficie à ce titre d'une subvention au titre du 1% paysage et développement.

Son ancrage sur l'ancienne voie ferrée acquise par le Conseil Général, qui envisage sur cet axe de réaliser une voie verte de Bazas à Captieux, permet de donner corps aux politiques publiques du Département en matière de mobilité, visant notamment à utiliser les itinéraires touristiques à des fins de circulation autochtone. Le projet est à ce titre en convergence avec le plan Mobilité 21 et avec la révision du PDIPR. Son montant global est estimé à la somme de 446 023.75 H.T €

Monsieur le maire propose donc de solliciter le Conseil Général de la Gironde pour cofinancer la première tranche de ces travaux, dont le montant est de 276 131.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la réalisation des travaux de la première tranche du projet de

circulations douces pour un montant de 276 131.00 €

- sollicite une aide du conseil général de la Gironde correspondant à 25 % du montant hors-taxes des travaux, soit 69 032.96 €

Approuve le plan de financement comme suit :

- Subvention 1 % paysage et développement : 196 279.96 € (montant de travaux éligibles 392 559.91 € sur la totalité des travaux.
- Subvention conseil général de la Gironde : 69 032.96 €
- Autofinancement: 10 820 €
- Montant total des travaux de la première tranche hors-taxes : 276 131.00 €

Recrutement technicien service de l'eau et de l'assainissement :

La Régie des eaux de notre commune fonctionne à l'heure actuelle avec du personnel non qualifié dans les métiers de l'eau et se trouve en partie dépourvue face aux exigences réglementaires et aux demandes bien spécifiques d'organismes divers : agence de bassin Adour-Garonne, SMEGREG, office de l'eau, SISPEA.... De plus, elle ne peut donc toujours pas fonctionner de façon autonome, c'est-à-dire sans le soutien technique de la SAUR pour le fonctionnement de notre station d'épuration.

Fort de ce constat, le Conseil Municipal décide de procéder au recrutement d'un technicien eau qualifié, pour un emploi pérenne. L'agent recruté devra être capable d'assumer autant des actions techniques qu'administratives, de communiquer avec les différents acteurs mais également auprès du public.

L'accent sera mis sur les économies de l'eau et l'assemblée souhaite vivement la mise en place d'une sensibilisation et information des usagers et des enfants. Un travail sera également à mener sur les nouvelles pratiques à mettre en œuvre au niveau communal (matériel hydro-économe, programmation, utilisation des eaux pluviales) mais aussi une réflexion sur l'impact à court et à plus long terme de nos travaux, sur le suivi des consommations, dans l'optique d'une démarche environnementale globale.

Monsieur le maire informe l'assemblée que la création de cet emploi peut être aidée par le Conseil Général. L'estimation des dépenses mensuelles s'élève à une somme de 3.000 € comprenant le salaire de base et les charges patronales.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal décide :

- 1°) de solliciter du Conseil Général une aide au recrutement d'un agent qualifié pour les services d'eau et d'assainissement de la Commune de CAPTIEUX portant sur les charges patronales et salariales ;
- 2°) de charger Mr le Maire de la constitution d'un dossier de demande de subvention ;
- 3°) de donner pouvoir à Mr le Maire de signer tous documents relatifs à cette demande.

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 0

Délégué Parc Naturel des Landes de Gascogne :

Monsieur le Maire rappelle que nous avons désigné Yohann MAUNOIR pour représenter la commune au Parc Naturel des Landes de Gascogne. La gouvernance du Parc a été modifiée l'année dernière, elle amène les communes à siéger au Parc alors qu'auparavant les communes devaient siéger au SIVOM du Val de l'EYRE. Il précise que si l'on souhaite que la commune soit représentée auprès du Parc, il est souhaitable que le délégué soit le Maire.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Captieux est membre du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et qu'à ce titre ses représentants délégués ont été désignés par la délibération en 2008.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner deux nouveaux délégués, il propose : de désigner Monsieur Jean-Luc GLEYZE délégué représentant le collège des communes.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire décide :

- De nommer Monsieur Jean-Luc GLEYZE délégué représentant le collège des communes.

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 0

Fixation montant du loyer local CAP ALU à l'entreprise MESIMA :

Monsieur le Maire indique que l'entreprise MESIMA France, qui a sollicité la commune pour l'achat de terrains situés sur l'ancienne centrale à béton afin d'y implanter une entreprise, souhaite également pouvoir bénéficier d'un local commercial en location dans l'attente de création de nouveaux locaux.

Considérant qu'il y a lieu de fixer le tarif de location du local commercial de Cap Alu, situé 3, zone industrielle, chemin des résineux 33840 CAPTIEUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de fixer le tarif de location mensuel à 500 € (cinq cent euros) mensuel hors charges à compter du 01 juillet 2014 pour une durée de trois années.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 0

Vente terrain centrale à béton à l'entreprise MESIMA :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de l'entreprise MESIMA FRANCE d'achat de parcelles de terrain communal.

Ces terrains sont cadastrés section C N°221, 2292, 2294, 2296, 2297 et l'entreprise MESIMA FRANCE aurait besoin d'une superficie d'un hectare en option d'achat, et d'un hectare en réservation foncière, pour y installer des locaux professionnels.

Monsieur le Maire propose de fixer à 4.00 € H.T m2.

Monsieur le Maire précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de Bornage,...) sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- de vendre à l'entreprise MESIMA FRANCE, tout ou partie les parcelles de terrain cadastrées C n° N°221, 2292, 2294, 2296, 2297 sur la base de 4.00 € H.T le m², en fonction de l'implantation définitive retenue par l'entreprise.
- Que la superficie du terrain à vendre est d'un hectare en option d'achat et d'un hectare en réservation foncière.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document correspondant.

INFORMATIONS DIVERSES

Situation MAHARANS :

Jean-Luc GLEYZE indique qu'il a sollicité les services juridiques du Conseil Général de la Gironde pour accompagner la commune dans ses démarches suite à la liquidation judiciaire de la SAS MAHARANS.

Un premier rendez-vous a eu lieu avec Monsieur MANDON mandataire judiciaire, le 12 mai. Lors de cet entretien, Monsieur MANDON a précisé que la logique d'aménagement du territoire ne l'intéressait pas, il a indiqué qu'un expert serait désigné par le tribunal de Libourne, pour une expertise des biens.

Si aucun profil d'acquéreur, possibilité pour la commune de reprise du bail, paiement d'une indemnité par la commune possible, c'est l'expert qui en jugera. La banque n'est pas intéressée pour la reprise du site.

Monsieur le Maire indique que la commune a contacté GROUPAMA (assurance commune), pour solliciter un avenant afin d'assurer tout le site de MAHARANS qui ne l'était plus depuis le 07 février 2014, faute de paiement des cotisations par les gérants. Les gérants sont toujours sur le site, ils sont en recherche de logement et d'emploi.

Panneau d'information – centre bourg :

Jean-Luc GLEYZE indique que plusieurs solutions ont été envisagées :

- 1) place de mairie
- 2) juste après le monument aux morts
- 3) dans le Macif devant chez Bruno CRAPON
- 4) dans le Macif devant la pharmacie

L'option devant la pharmacie avait été retenue, la pharmacienne semblait plutôt d'accord mais après réflexion, elle s'aperçoit qu'il y aura beaucoup d'obstacles devant sa vitrine.

Jean-Michel MATHA pense que si le panneau est positionné devant la pharmacie, il sera trop loin du centre-ville et des commerces.

Jean-Luc GLEYZE dit que la meilleure des solutions sera la visibilité du panneau, il propose de solliciter le technicien d'UMIPLAN pour un exquise d'un positionnement après le monument aux morts.

Fête du rugby en 2015 :

Jean-Luc GLEYZE informe le conseil Municipal de la candidature du « Sporting Club » pour l'organisation des finales de la côte d'argent à Captieux en 2015. Manifestation sur deux jours (fin avril 2015), fréquentation d'environ 6000 personnes. La commune d'YCHOUX a organisée cette manifestation d'un budget d'environ 28000.00 €. L'avance des dépenses a été gérée par la commune et remboursement fait par le club.

L'assemblée donne un avis favorable à l'organisation de cette manifestation, un courrier précisant cette décision sera adressé au Président du « Sporting ».

Commission « VACANCE » :

Pascal CALDERON informe l'assemblée de la demande de l'association DUO des NOM pour la représentation de leur spectacle aux arènes le 20 juin 2014.

Forum des associations :

Pascal CALDERON précise que le forum des associations n'aura pas lieu le 06 septembre 2014 comme annoncé dans le petit « écureuil », en effet, la salle des fêtes était déjà réservée par un particulier, le forum aura lieu le 13 septembre 2014.

Fête du 14 juillet :

Une course d'orientation sera organisée le 13 juillet 2014, dans le centre de Captieux, avec des énigmes, Cyril CAPES doit aider au placement des balises.
Le pique-nique républicain aura lieu place de la mairie le 14 juillet 2014.

Commission voirie :

Florence RIVIERE demande à quel moment les bas-côtés seront fauchés.
Denis BERLAND dit que les travaux vont démarrer par GRIGNOLS et en suivant Captieux... Il précise que le chemin de Basset et la rue de Barrère ont été inclus dans la voirie communautaire.

Conseil des Sages :

Christine LUQUEDEY précise que le conseil des Sages et le conseil des jeunes sont en cours de préparation.

Réunion CDC du Bazadais – Aides à domicile :

Christine LUQUEDEY indique que 18 aides ménagères sont employées sur le site de Captieux, le rapport établi sur le site de Captieux est très positif.

CDC du Bazadais – réunion bureau :

Jean-Luc GLEYZE donne un bref compte rendu de la dernière réunion de bureau qui a été plutôt constructive et positive.

En matière d'économie, les zones d'activités de plus de 3 hectares seront à la charge de la CDC du Bazadais, en dessous de 3 hectares, les zones d'activités resteront communales.

Il a été évoqué la zone d'activité de Bazas, qui est une zone privée qui ne relève donc pas de l'intérêt commun.

En matière de tourisme, le lac de Tastes est intégré dans l'intérêt communautaire, Intégration également de la voirie intra-agglo à l'exception des places publiques.

Pour la compétence enfance et jeunesse, les APS restent une compétence communautaire et les temps d'activité périscolaire sont à la charge des communes.

La MARPA n'a pas d'intérêt communautaire, la gestion continuera d'être assurée par le CCAS tandis que la RPA de Bazas qui depuis le 01 janvier 2014 était devenue une compétence communautaire, redeviendra une compétence communale.

Morgane LE COZE souhaite savoir si le recrutement d'un agent en matière d'économie a été évoqué.

Réunion des commerçants :

Jean-Luc GLEYZE informe l'assemblée que les commerçants de Captieux ont été reçus le 21 mai 2014 en mairie de Captieux.

Étaient présents :

Commerçants et entrepreneurs : Laetitia NADEAU, Marc FAGET, Denis et Brigitte BERNARD, Mme DULAP, Régis LABAT, Nabil BADIS, Tony PILIER, Patrick et Florence LE VERGE, Céline GOMONT, Emmanuelle POTIRON, Jean-Michel FALIERES, M. RIGETTI Bernard (boutique du menuisier), Gilles CLUZANT, Jean-Guy LEVEILLE, Philippe GALLARD, Brice LEGUILLON et Stéphane GONZALEZ, Bruno CRAPON, Sylvie DUBOURDIEU.

Elus : Denis BERLAND, Pascal CALDERON, Jean-Michel MATHA, Christine LUQUEDEY, Morgane LE COZE, Yohan MAUNOIR, Clarisse FAGET, Jean-Luc GLEYZE.

Relance de l'ACAIC :

La présidence est à prendre, Bruno CRAPON ne souhaitant plus l'assurer

L'ACAIC fédère les commerçants, il peut être utile de la relancer
Les commerçants doivent s'interroger sur le fond : Quelle utilité pour l'ACAIC ?
Quel usage ? Quelles modalités d'action ?

Démographie :

- 200 habitants de plus permettraient de consolider les commerces existants
- Des terrains sont disponibles pour l'habitat, mais personne ne les achète
- CAPTIEUX est une des rares communes à perdre encore de la population
- Il est nécessaire de procéder d'abord au développement économique du village, et d'envisager ensuite le développement démographique

Comportement des consommateurs :

- 6) Une grande partie de la consommation s'évade vers Bazas et Langon
- 7) Le prix élevé de l'autoroute à 65 est une chance, qui peut inciter à continuer ou à reprendre les voies gratuites (RN et RD)
- 8) Il est constaté depuis quelques mois un petit retour des flux de véhicules légers dans le village
- 9) L'évolution du chiffre d'affaires des commerçants en lien avec l'autoroute a été le suivant : Augmentation importante en période de chantier / Après l'ouverture de l'autoroute, chiffre d'affaires inférieur à celui constaté antérieurement à la période du chantier / Reprise du chiffre d'affaires depuis quelques mois, pour le ramener à sa valeur avant chantier

Signalisation des commerces :

- 5) Les commerçants souhaitent qu'une signalétique soit mise en place avant l'arrivée dans la partie commerciale pour indiquer les commerces existants
- 6) Il est cependant nécessaire que cette signalétique soit aisément lisible par les automobilistes : Une information similaire par pictogrammes avait été choisie dans les années 80, mais elle ne permettait pas de garantir une information satisfaisante pour les automobilistes
- 7) Peut-être imaginer une signalétique portant sur le nombre de commerces simplement ?
- 8) Faire appel éventuellement à une boîte de communication pour trouver la solution la plus adaptée
- 9) Envisager éventuellement une information par affichage numérique
- 10) Des panneaux indiquant la proximité et la direction des commerces au carrefour sembleraient utiles : Des questions sont fréquemment posées par les touristes concernant la nature et l'emplacement des commerces pouvant être trouvés à CAPTIEUX
- 11) Il serait utile que les commerçants disposent également d'un plan du bourg avec l'emplacement des commerces

Outils numériques :

- Ils constituent aujourd'hui un vecteur d'information important pour les touristes, notamment par le biais des Smartphones
- L'idée d'une mise en valeur des produits mis en vente sur la commune par le biais d'un site Internet est proposée

Camping-cars :

- Certains commerçants estiment que les camping-cars ne génèrent pas un chiffre d'affaires important localement, car ils anticipent leurs besoins alimentaires (glacière)
- Pour d'autres, la construction d'une aire référencée et aménagée serait nécessaire

- Cette aire devrait être située dans le cœur du village : la place de l'Aouzillère ou l'arrière de la mairie sont évoqués comme emplacements possibles
- Le lac de Tastes serait adapté en terme de paysage, Mais il est situé trop loin du cœur du village
- Un accueil sous forme de camping pourrait également être intéressant pour générer du chiffre d'affaires

Équipements touristiques :

- Il est unanimement reconnu que Cap Cabane attire une clientèle pour les commerces du village
- Ce type d'installation de tourisme vert est donc intéressante sur CAPTIEUX
- Le site de Marahans est également reconnu intéressant pour contribuer à la notoriété de CAPTIEUX
- Une activité de formation de séminaire pourrait être adaptée sur ce site

Aménagement du bourg :

- Il pourrait être intéressant de rompre l'aspect très linéaire de la traversée de la partie commerciale en envisageant des aménagements qui pourraient définir un espace un peu plus ouvert, notamment au niveau de la place de l'église
- La question du stationnement reste cependant prééminente : Il faut trouver des solutions, que ce soit le long de la voie ou sur les lieux de proximité
- Quoi qu'il en soit, le stationnement doivent être aisés en terme d'accès, et très proche des commerces
- Le basculement du stationnement des élus du personnel à l'arrière de la mairie pourrait permettre une plus grande souplesse dans le stationnement des Capsylvain et des touristes devant la mairie
- Selon certains avis, il y aurait trop d'arbres à l'entrée du village, ainsi que dans la partie commerciale
- Concernant l'aménagement de la place de la mairie, L'idée majoritaire qui semble se dégager serait un mélange entre pelouse, boulo-drome, bancs et fleurs, mais Le sujet reste entièrement à traiter avec d'autres visions capsylvaines

Sujets plus généraux :

- Il est souhaité que le marché nocturne de producteurs soit plutôt organisé sur la place de l'église, et que sa communication soit bien mieux développée
- Il en est de même pour la fête des bœufs gras, qui est une manifestation intéressante se déroulant un dimanche : sa communication doit être développée
- La modification du jour hebdomadaire de marché est abordée, mais le sujet mérite réflexion : Les commerçants sont en effet occupés les autres jours par d'autres marchés
- Il serait souhaitable de réfléchir à une harmonisation des jours de fermeture des commerces
- Consommer localement équivaut à une démarche citoyenne : Cette dimension mériterait d'être développée, et les actions comme la monnaie locale type MIEL peuvent y aider
- Il est nécessaire que les commerçants soient informés suffisamment tôt d'éventuelles coupures d'électricité, sachant que ses coupures sont relativement fréquentes. La fluctuation du réseau et les micros coupures intactes par ailleurs les commerces. Un courrier sera adressé par la mairie en ce sens au fournisseur d'énergie électrique

Manifestation RUGBY Y TOROS :

Jean-Luc GLEYZE rappelle les perturbations de l'année passée par une manifestation déclarée. Cette année aucune manifestation n'a fait l'objet de déclaration en Préfecture, la Novillada est une manifestation légalement autorisée, Monsieur le Préfet a répondu à notre courrier, un escadron de gendarmerie devrait être présent le dimanche 01 juin 2014.

Charte graphique :

Pascal CALDERON rappelle les différents échanges avec Stephan MATHIEU au sujet de la charte graphique, Stephan a revu le projet et à fait une nouvelle proposition, il est nécessaire de faire un choix commun définitif afin de procéder à l'impression des documents.

Morgane LE COZE dit que les documents sont très chargés, elle propose de supprimer l'élément du bas de page ainsi que les arbres qui ne représentent pas la forêt de Captieux.

Georges BERNARD dit qu'il ne prendra pas part à cette décision.

Pascal CALDERON doit reprendre contact avec Stephan pour finaliser la charte.

Information réunions publiques :

Le 27 juin 2014 à 19h00 réunion d'information sur le budget et les différents travaux engagés pour l'année 2014.

Le 04 juillet 2014 à 19h00 réunion d'information en présence de Monsieur GUITTON Directeur de l'ADGESSA, sur l'état d'avancement du dossier de construction de l'EHPAD.

Séance levée à 22h15.